



**ANNEXE A LA DELIBERATION N°
 JANVIER 2025**

DE LA TAXE DE SEJOUR AU 1ER

Catégories d'hébergement	Tarifs adopté 2025 le Beausset	taxe additionnelle départementale (10%)	taxe additionnelle régionale (34%)	TOTAL
Palaces	4,80 €	0,48 €	1,63 €	6,91 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €	0,35 €	1,19 €	5,04 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €	0,26 €	0,88 €	3,74 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €	0,17 €	0,58 €	2,45 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €	0,10 €	0,34 €	1,44 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0,80 €	0,08 €	0,27 €	1,15 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,20 €	0,86 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,07 €	0,29 €
Hébergements	Taux adopté 2025 le Beausset	taxe additionnelle départementale (10%)	taxe additionnelle régionale (34%)	TOTAL
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3%	Applicable par personne et par nuitée.		
Période de taxation	du 1er janvier au 31 décembre			
Rappel des exonérations pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel (article L 2333-31 du CGCT)				
Les personnes mineures Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire				